

Finalités : permettre aux personnes répondant aux critères, de diminuer le prix des séjours pour les enfants de 6 à 16 ans, par le biais d'un "bon vacances" payé directement aux organismes accueillant les enfants, sur présentation d'une facture et l'envoi d'un questionnaire de satisfaction sur les séjours effectués.

Base légale : le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement ; (article 6-e du RGPD).

Données traitées : les données collectées à partir du formulaire de collecte et les pièces justificatives.

Représentant(s) légal(aux) : identité et adresse - n° tél et email - N° allocataire d'organisme d'affiliation

Enfant : Identité- sexe - date de naissance - Age de l'enfant

Informations d'ordre économique : Quotient familial - Avis d'imposition (pour calcul du quotient familial si non connu) - Autres aides apportées pour le séjour de l'enfant (aides CAF-VACAF, MSA, et autres)

Information en lien avec le séjour choisi : structure organisatrice - séjour choisi - dates début et fin de séjour et nombre de jours - coût du séjour - Justificatif de réservation du séjour avec preuve de l'acompte versé.

Prise de décision automatisée : le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Personnes concernées :

- Enfants résidant en Charente-Maritime âgés de 6 à 16 ans dont le quotient familial est < 1101 €.
- Responsables légaux des enfants concernés.

Destinataires des données :

Internes : agents départementaux habilités à traiter les demandes et les services comptables pour la mise en paiement de l'aide directement auprès des organismes ayant reçus les enfants.

Externes : organismes de séjour accueillants les enfants pour un séjour dans le cadre du programme Horizon Vacances Jeunesse (liste des enfants avec dates de séjours transmis par moyens informatiques sécurisés), comptable public (payeur départemental).

Aucun transfert en dehors de l'Union Européenne n'est réalisé.

Durée de conservation des données : les données sont conservées 2 ans dans le service instructeur et sur la plateforme départementale "A votre Service".

A l'issue de ce délai, les aides annulées ou refusées sont détruites selon les procédés sécurisés en vigueur au sein du Département de la Charente-Maritime.

Les aides accordées sont conservées légalement 10 ans pour des raisons de comptabilité publique puis détruites selon des procédés sécurisés en vigueur au sein du Département de la Charente-Maritime.

Sécurité : les données à caractère personnel que nous collectons sont saisies et traitées dans des systèmes informatiques placés sous la responsabilité du Département.

Les moyens techniques mis en œuvre respectent les meilleures pratiques de sécurité en vigueur notamment celles énoncées par les autorités compétentes y compris lorsque le Département a recours des prestataires informatiques.

Seuls les personnels habilités peuvent avoir accès à vos données. Ils sont soumis à des obligations imposées par notre politique interne en la matière.

Vos droits sur les données vous concernant : conformément au cadre juridique sur la protection des données en vigueur (RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée) vous bénéficiez d'un droit d'accès, rectification, effacement, opposition et limitation du traitement vous concernant.

Exercer vos droits : le délégué à la protection des données (DPD) du Département est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Contactez le DPD par voie électronique : dpd@charente-maritime.fr

Contactez le DPD par courrier postal : Département de la Charente-Maritime A l'attention du Délégué à la protection des données – 85 bd de la République – C60003 – 17076 La Rochelle cedex 9

Réclamation (plainte) auprès de la CNIL : vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr).